



Assemblée générale

Distr. générale
15 septembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale

Adoptée par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière,
le 15 septembre 1998

Séances plénières

1. Ouverture de la session par le chef de la délégation de l'Ukraine (point 1).
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation (point 2).
3. Pouvoirs des représentants à la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale (point 3) :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élection du Président de l'Assemblée générale (point 4).
5. Élection des bureaux des grandes commissions (point 5).
6. Élection des Vice-Présidents de l'Assemblée générale (point 6).
7. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (point 7).
8. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau (point 8).
9. Débat général (point 9).
10. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (point 10).
11. Rapport du Conseil de sécurité (point 11).
12. Rapport du Conseil économique et social [chap. I à VII et VIII (sect. A à C), IX et X] (point 12)¹.

¹ Les chapitres du rapport indiqués ci-après ont également été renvoyés aux Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions, comme suit :

- | | |
|---|--|
| a) Chapitres I, VIII (sect. C) et X | Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions |
|---|--|

13. Rapport de la Cour internationale de Justice (point 13).
14. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (point 14)².
15. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (point 15) :
 - a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
 - b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social.
16. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections (point 16) :
 - a) Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination;
 - b) Election du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
17. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (point 17)³ :
 - g) Nomination de membres du Comité des conférences;
 - h) Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection;
 - i) Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;
 - j) Nomination du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne.
18. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 18)⁴.
19. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (point 19).
20. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale (point 20) :
 - a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies;
 - b) Assistance économique spéciale à certains pays ou régions;
 - c) Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre;
 - d) Assistance au peuple palestinien.
21. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains (point 21).

b)	Chapitres II et IV	Deuxième Commission
c)	Chapitres III et V et VIII (sect. A)	Deuxième et Troisième Commissions
d)	Chapitre VI	Troisième Commission
e)	Chapitre VIII (sect. B)	Deuxième et Cinquième Commissions

² L'Assemblée générale a décidé que les paragraphes pertinents du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/53/286) seraient portées à l'attention de la Première Commission lorsqu'elle examinerait le point 71.

³ Pour les alinéas a) à f), voir «Cinquième Commission», point 40.

⁴ L'Assemblée générale a décidé de renvoyer à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) les chapitres du rapport du Comité spécial (A/53/23) qui ont trait à des territoires particuliers, de façon à pouvoir examiner en séance plénière la question de l'application de la Déclaration en général.

22. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Comité consultatif juridique afro-asiatique (point 22).
23. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes (point 23).
24. Application du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, y compris les mesures et recommandations convenues lors de l'examen à mi-parcours (point 24).
25. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain (point 25).
26. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique (point 26).
27. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes (point 27).
28. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire (point 28).
29. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique (point 29).
30. Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions (point 30).
31. Culture de paix (point 31).
32. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud (point 32).
33. Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies (point 33).
34. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique (point 34).
35. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (point 35).
36. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (point 36).
37. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social (point 37).
38. Les océans et le droit de la mer (point 38) :
 - a) Droit de la mer;
 - b) La pêche hauturière au grand filet dérivant; la pêche non autorisée dans les zones relevant de la juridiction nationale; prises accessoires et déchets de la pêche et autres faits nouveaux.
39. Question de Palestine (point 39).
40. La situation au Moyen-Orient (point 40).
41. La situation en Bosnie-Herzégovine (point 41).
42. Assistance au déminage (point 42).
43. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti (point 43).

44. La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement (point 44).
45. La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (point 45).
46. Cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (point 46) :
 - a) Cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme⁵;
 - b) Cinquantième anniversaire de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.
47. Élection des juges du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 (point 47).
48. Rapport du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (point 48).
49. Question des îles Falkland (Malvinas) (point 49)⁶.
50. Rapport du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 (point 50).
51. Élimination des mesures économiques coercitives utilisées pour exercer une pression politique et économique (point 51).
52. Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des États-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste (point 52).
53. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales (point 53).
54. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression irakienne contre le Koweït (point 54).
55. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies (point 55).

⁵ L'Assemblée générale, à la lumière de la décision 52/424 du 12 décembre 1997, a décidé que la cérémonie de remise des prix pour la cause des droits de l'homme en 1998 se tiendrait en séance plénière le jeudi 10 décembre 1998, en même temps que celle qui marquera le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

⁶ L'Assemblée générale a décidé d'examiner ce point directement en séance plénière, étant entendu que les organisations et personnes portant un intérêt à cette question seraient entendues à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) lors de l'examen du point en séance plénière.

56. Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement (point 56).
57. Question de l'île comorienne de Mayotte (point 57).
58. Renforcement du système des Nations Unies (point 58).
59. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes (point 59).
60. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (point 60).
61. Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes (point 61).
62. Réunion commémorative du vingtième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement (point 99)⁷.
63. Bethléem 2000 (point 157).
64. Le Programme solaire mondial 1996-2005 (point 158).
65. Octroi à l'Association des États des Caraïbes du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale (point 159).
66. Incidences mondiales du problème informatique posé par le passage à l'an 2000 (point 160).
67. Octroi à l'Organisation de coopération et de développement économiques du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale (point 162).
68. Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (point 164).
69. Élection des juges du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (point 166).
70. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (point 85)⁸.
71. Développement durable et coopération économique internationale (point 93) :
 - d) Relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat⁹.

⁷ L'Assemblée générale a décidé, à la lumière du paragraphe 9 de la résolution 52/205 du 18 décembre 1997, que la réunion commémorative prévue pour célébrer le vingtième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement se tiendrait le mercredi 7 octobre 1998 dans la matinée.

⁸ L'Assemblée générale a décidé, à la lumière du paragraphe 2 de la résolution 52/69 du 10 décembre 1997, que la séance commémorative destinée à marquer le cinquantième anniversaire des opérations de maintien de la paix se tiendrait le mardi 6 octobre 1998 dans la matinée.

⁹ L'Assemblée générale a décidé, à la lumière de la résolution 50/122 du 20 décembre 1997 et de la décision 52/480 du 4 juin 1998, que le dialogue de haut niveau sur les répercussions économiques et sociales de la mondialisation et de l'interdépendance et leurs incidences au niveau des politiques se tiendrait le jeudi 17 et le vendredi 18 septembre 1998.

Première Commission

1. Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et d'autres domaines connexes (point 63).
2. Maintien de la sécurité internationale – prévention de la désintégration des États (point 64).
3. Réduction des budgets militaires (point 65) :
 - a) Réduction des budgets militaires;
 - b) Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires.
4. Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement (point 66).
5. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (point 67).
6. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud (point 68).
7. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (point 69).
8. Prévention d'une course aux armements dans l'espace (point 70).
9. Désarmement général et complet (point 71)² :
 - a) Notification des essais nucléaires;
 - b) Nouvelles mesures dans le domaine du désarmement pour éviter une course aux armements sur le fond des mers et des océans et dans leur sous-sol : rapport du Secrétaire général;
 - c) Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925;
 - d) Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction;
 - e) Transparence dans le domaine des armements;
 - f) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre;
 - g) Relation entre le désarmement et le développement;
 - h) Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements;
 - i) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;
 - j) Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement;
 - k) Contributions à l'interdiction des mines terrestres antipersonnel;
 - l) Interdiction de déverser des déchets radioactifs;
 - m) Armes légères et de petit calibre;
 - n) Désarmement nucléaire;
 - o) Hémisphère Sud et zones adjacentes exemptes d'armes nucléaires;

- p) Suite donnée à l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*;
 - q) Désarmement régional;
 - r) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;
 - s) Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale;
 - t) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.
10. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale (point 72) :
 - a) Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement;
 - b) Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement;
 - c) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique;
 - d) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale;
 - e) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires.
 11. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire (point 73) :
 - a) Rapport de la Commission du désarmement;
 - b) Rapport de la Conférence du désarmement;
 - c) Conseil consultatif pour les questions de désarmement;
 - d) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.
 12. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient (point 74).
 13. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (point 75).
 14. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (point 76).
 15. Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) (point 77).
 16. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (point 78).
 17. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (point 79).
 18. Rationalisation des travaux et réforme de l'ordre du jour de la Première Commission (point 80).

**Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation
(Quatrième Commission)**

1. Effets des rayonnements ionisants (point 81).
2. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (point 82).
3. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (point 83).
4. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (point 84).
5. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (point 85)⁸.
6. Questions relatives à l'information (point 86).
7. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (point 87).
8. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (point 88).
9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (point 89).
10. Rapport du Conseil économique et social [chap. VIII (sect. D)] (point 12).
11. Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes (point 90).
12. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 18)⁴.
13. Question des îles Falkland (Malvinas) (point 49)⁶.

Deuxième Commission

1. Rapport du Conseil économique et social (chap. I à V, VIII (sect. A à C et E à H) et X) (point 12)¹⁰.
2. Questions de politique macroéconomique (point 91) :
 - a) Commerce et développement;
 - b) Financement du développement, y compris le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés;
 - c) Produits de base;
 - d) Crise de la dette extérieure et développement.
3. Questions de politique sectorielle (point 92) :
 - a) Les entreprises et le développement;
 - b) Coopération pour le développement industriel.
4. Développement durable et coopération économique internationale (point 93) :
 - a) Application et suivi des principaux arrangements ayant fait l'objet d'un consensus en matière de développement :
 - i) Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement;
 - ii) Application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement;
 - b) Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale ;
 - c) Application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II);
 - d) Relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat⁹;
 - e) Mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés;
 - f) Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;
 - g) Développement culturel.

¹⁰ Les chapitres du rapport indiqués ci-dessous ont également été renvoyés aux séances plénières et aux Troisième et Cinquième Commissions, comme suit :

a) Chapitres I, VIII (sect. C) et X	Séances plénières et Troisième et Cinquième Commissions
b) Chapitres II et IV	Séances plénières
c) Chapitres III, V et VIII (sect. A)	Séances plénières et Troisième Commission
d) Chapitre VIII (sect. B)	Séances plénières et Cinquième Commission

5. Environnement et développement durable (point 94) :
 - a) Mise en oeuvre et suivi des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, y compris les résultats de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21;
 - b) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures;
 - c) Application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement;
 - d) Convention sur la diversité biologique;
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.
6. Activités opérationnelles de développement (point 95)¹¹.
7. Formation et recherche (point 96) :
 - a) Université des Nations Unies;
 - b) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.
8. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (point 97).
9. Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (point 98).

¹¹ L'Assemblée générale a décidé de renvoyer le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur les opérations, la gestion et le budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme à la Deuxième Commission pour examen au titre du point 95 (Activités opérationnelles de développement).

Troisième Commission

1. Rapport du Conseil économique et social (chap. I, III, V, VI, VIII (sect. A, C et I) et X) (point 12)¹².
2. Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (point 100).
3. Prévention du crime et justice pénale (point 101).
4. Contrôle international des drogues (point 102).
5. Promotion de la femme (point 103)¹¹.
6. Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (point 104).
7. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires (point 105).
8. Promotion et protection des droits de l'enfant (point 106).
9. Programme d'activités de la Décennie internationale des populations autochtones (point 107).
10. Élimination du racisme et de la discrimination raciale (point 108).
11. Droit des peuples à l'autodétermination (point 109).
12. Questions relatives aux droits de l'homme (point 110) :
 - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales⁵;
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
 - d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne;
 - e) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

¹² Les chapitres du rapport indiqués ci-dessous seraient également renvoyés aux séances plénières et aux Deuxième et Cinquième Commissions, comme suit :

a)	Chapitres I, VIII (sect. C) et X	Séances plénières et Deuxième et Cinquième Commissions
b)	Chapitres III, V et VIII (sect. A)	Séances plénières et Deuxième Commission
c)	Chapitre VI	Séances plénières

Cinquième Commission

1. Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes (point 111) :
 - a) Organisation des Nations Unies;
 - b) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - c) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
 - d) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
 - e) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - f) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - g) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - h) Fonds des Nations Unies pour la population;
 - i) Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains;
 - j) Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues;
 - k) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.
2. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (point 112).
3. Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (point 113).
4. Planification des programmes (point 114).
5. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (point 115).
6. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique (point 116).
7. Plan des conférences (point 117).
8. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (point 118).
9. Gestion des ressources humaines (point 119).
10. Régime commun des Nations Unies (point 120).
11. Régime des pensions des Nations Unies (point 121).
12. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (point 122) :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
13. Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (point 123).

14. Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité (point 124) :
 - a) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït;
 - b) Activités diverses.
15. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (point 125).
16. Financement et liquidation de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (point 126).
17. Financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du quartier général des Forces de paix des Nations Unies (point 127).
18. Financement de l'Opération des Nations Unies en Somalie II (point 128) .
19. Financement de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (point 129).
20. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (point 130).
21. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (point 131).
22. Financement de la Mission des Nations Unies en Haïti (point 132).
23. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (point 133).
24. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (point 134).
25. Financement du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (point 135).
26. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (point 136).
27. Financement du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 (point 137).
28. Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (point 138).
29. Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental et du Groupe d'appui de la police civile (point 139).
30. Financement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (point 140).
31. Financement de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti et de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (point 141).
32. Financement du Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (point 142).

33. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (point 143) :
 - a) Financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
 - b) Reclassement de l'Ukraine dans le groupe des États Membres visé à l'alinéa c) du paragraphe 3 de la résolution 43/232 de l'Assemblée générale.
34. Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (point 144).
35. Examen de l'application de la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale (point 145).
36. Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (point 161).
37. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (point 163)
38. Corps commun d'inspection (point 165)¹³
39. Rapport du Conseil économique et social (chap. I, VIII (sect. B et C) et X) (point 12)¹⁴.
40. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (point 17)¹⁵ :
 - a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
 - c) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes;
 - d) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
 - e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies;
 - f) Commission de la fonction publique internationale :
 - i) Nomination de membres de la Commission;
 - ii) Désignation du Président et du Vice-Président de la Commission.

¹³ L'Assemblée générale a décidé de renvoyer ce point à la Cinquième Commission, étant entendu que les rapports du Corps commun traitant de sujets confiés à d'autres grandes commissions seraient également renvoyés à ces dernières.

¹⁴ Les chapitres du rapport indiqués ci-dessous ont également été renvoyés aux séances plénières et aux Deuxième et Troisième Commissions, comme suit:

- | | |
|---|--|
| a) Chapitres I, VIII (sect. C) et X | Séances plénières et Deuxième et Troisième Commissions |
| b) Chapitre VIII (sect. B) | Séances plénières et Deuxième Commission |

¹⁵ Pour les alinéas g) à j), voir «Séances plénières», point 17.

Sixième Commission

1. État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés (point 146).
 2. Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires (point 147).
 3. Convention sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens (point 148).
 4. Décennie des Nations Unies pour le droit international (point 149) :
 - a) Décennie des Nations Unies pour le droit international;
 - b) Progrès réalisés en ce qui concerne les mesures destinées à marquer le centenaire, en 1999, de la première Conférence internationale de la paix et la clôture de la Décennie des Nations Unies pour le droit international;
 - c) Projet de principes devant régir la conduite des négociations internationales.
 5. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa cinquantième session (point 150).
 6. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa trente et unième session (point 151).
 7. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (point 152).
 8. Création d'une cour pénale internationale (point 153).
 9. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (point 154).
 10. Mesures visant à éliminer le terrorisme international (point 155).
 11. Examen du Statut du Tribunal administratif des Nations Unies (point 156).
-